

l'agri

ANNÉE 2022
JEUDI 17 FÉVRIER
N° 3806
75^e année

www.lagri.fr

LE JOURNAL D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

La bio dans le creux de la vague ?



Lettre à Michel Onfray : "Faut-il désespérer ?"

MICHEL, nous pourrions chercher un banc, un muret, un talus, un tertre posé au milieu des champs où nos pères, Gaston et Simon, tous deux ouvriers agricoles, l'un en Normandie, l'autre dans le Midi, sont peut-être en train de parler de nous, en se demandant si ce que nous avons fait de nos vies a vraiment servi à quelque chose.

Avec ces deux-là, qui possédaient probablement sur le bon sens une longueur d'avance, nous étions de la même espèce et, pourtant, au bout du compte, si dissemblables.

Ce banc, ce muret, ce talus, ce tertre nous attend, quelque part entre l'irré-médiable et l'insaisissable, dans l'étaupe des lointains où le monde n'est plus tout à fait au monde, où ce que nous savons n'est plus tout à fait certain. D'ailleurs que savons-nous de plus que celui qui, selon la formule consacrée, souffle sur la soupe pour la refroidir et dans ses mains pour les réchauffer ?

Nous vivons, presque comme des imposteurs, dans l'opportunité des courants d'air qui font les déferlantes

et les alizées de l'actualité. Tu as écrit des dizaines de livres, je compile mes éditos comme les buches finissent au fourneau, avec des mots que d'autres inverseront pour fabriquer d'autres phrases, pour suggérer ou imposer d'autres idées. Écrire pour surprendre, pour séduire ou irriter, écrire pour se taire ou ne pas être interrompu. Ne jamais rencontrer ceux qui vous lisent ou bien très rarement à cause du destin. Les observer et puis, un jour, écrire sur eux, sur leur démarche ou sur leur vacuité, sur leur savoir ou sur leur charisme, sur leur orgueil ou sur leur humilité, les montrer sous d'autres regards, les traduire avec ou sans respect. Prendre d'autres mots qui se vendent mieux que les précédents et dire que l'argent ne fait pas le bonheur parce que les mots ont la cote quand ils parlent des pauvres gens.

Nous y voilà Michel, nous qui avons cheminé du côté de l'enfance où l'être l'emportait encore sur le paraître, désormais happés par le commerce des marchands de raisonnement, noyés sous ce boustrophédon de pensées bradées dans l'arrière-boutique des va-

nités politico-médiatiques. Là, quelque part, en apostille de cette société qui a perdu ses quatre points cardinaux, entre les pirouettes de Mac Fly et celles de Carlito, dans les jardins de Jupiter où Lucchini et quelques visiteurs du soir viennent lire du Molière, du Nietzsche et du Valéry au premier d'entre nous. Lequel, pour renouveler son quinquennat, finira peut-être chez Hanouna dans l'entre-soi lutécien de ceux qui le valent bien.

Tu défends le souverainisme, je défends la ruralité. Ce qui nous a, d'une certaine façon, souvent rapprochés. Mais allons-nous encore longtemps frayer dans ce cloaque où ceux qui tentent de susciter le débat d'idées sont remplacés au pied levé par des troubadours et des artistes de variété ?

De l'outil, nos pères connaissaient à la fois l'usage et le prix. Ceux qui prennent la parole aujourd'hui barbotent dans l'abstrait des représentations permanentes. Le panache, les contrepouvoirs et la capacité d'indignation ont fait long feu dans les volutes d'une politique complaisante qui erre, invi-

sible et résignée comme les spectres sur les remparts d'Elseneur, entre deux assemblées anémiées.

Faut-il, Michel Onfray, désespérer ? Faut-il sombrer dans la désillusion qui, des portes de l'Ukraine à ce prochain mois d'avril sans lendemain, augure moins d'espoir que de chagrin ? Faut-il accepter le déni et le mépris de ceux qui font mine d'ignorer l'inflation, la déprise rurale, le malaise social, le déficit public et celui du commerce extérieur ? Allons-nous devenir les idiots utiles d'une contestation jugulée ? Et sombrer dans une abondance d'idées calibrées par les impératifs sécuritaires de cette bien étrange crise sanitaire ?

Ou bien, faut-il "hausser le ton" en se souvenant de Gaston, en se souvenant de Simon ? Et reprendre cette citation que me confiait un jour l'écrivain gardois Jean Carrière : "*Il est désormais trop tard pour mourir, il va falloir trouver d'urgence une autre solution !*" ?

Amitié.

Jean-Paul Pelras

La réponse de Michel Onfray

CHER Jean-Paul, Hausser le ton ? Mon père n'aurait pas aimé... Il n'a jamais haussé le ton. Il a parlé d'un ton égal, parfois, ou il s'est tu, souvent.

Faut-il désespérer ? Au sens étymologique, oui : il faut cesser d'espérer car l'espoir est parfois déçu, sinon souvent. Le désespoir, lui, ne l'est jamais. Il n'est que nos amis québécois pour croire qu'on peut être déçu en bien...

Je désespère de ce personnel politique qui, pour les premiers candidats, je ne sais par exemple ce que pense le parti animaliste sur ces questions, ne proposent pas de sortir de l'Europe et ne sont donc aucunement souverainistes. Tous leurs discours sont



donc vains : aucun ne pourra tenir ses promesses sans l'a priori nécessaire : le Frexit... Droite et gauche maastri-chienne ne veulent pas de ce Frexit. Dès lors, ni Le Pen, ni Zemmour, ni Mélenchon ne diffèrent de Macron et de Péresse, d'Hidalgo et de Jadot ou de Taubira sur ce sujet. À quoi bon, dès lors, faire espérer des électeurs qu'immanquablement ils décevraient une fois aux affaires ?

Le peuple providentiel auquel j'aspire n'est pas le peuple qui espère, c'est à dire qui s'agenouille devant un homme en lui demandant l'autorisation de pouvoir devenir ses sujets - c'est le sens de l'élection présidentielle. Il faut agir sur place et faire ce

à quoi on croit sans attendre ce qui, sur le terrain politique, rejoue le vieux scénario chrétien du retour du Christ sur terre, la Parousie. Espérer, en politique, comme ailleurs, c'est attendre le retour d'un Christ. Or, il n'y a pas de Christ. Juste soi et les autres avec lesquels il faut, aurait peut-être dit mon père, se retrousser les manches et se mettre au travail. Autrement dit : ne pas écouter les bateleurs en se demandant quel clown on va choisir une fois tous les cinq ans pour s'en faire abuser. Il n'y a aucune urgence à espérer la servitude volontaire et à s'y complaire.

Amitié.

Michel Onfray



Ici on écoute

PYRÉNÉES FM

WWW.PYRENEESFM.COM

Et aussi sur : pyreneesfm.com

NOS FREQUENCES

ARIÈGE	Pamiers / Foix / Tarascon.....	90.7
	Lavelanet / Ax les thermes.....	107.5
	Mirepoix.....	97.1 et 107.5
HAUTE GARONNE	Portes de Toulouse.....	107.5
	Auterive.....	107.5
	Cintegabelle.....	90.7
PYRÉNÉES ORIENTALES	Font Romeu / les Angles.....	105.6
	Porté-Puymorens.....	92.7
	Prades / Millefranche.....	107.9
AUDE	Castelnaudary.....	107.5 et 104.1
	Limoux / Carcassonne.....	104.1
	Quillan.....	107.5
	Chalabre.....	97.1
ANDORRE	Pas de la casa.....	90.7

L'édito de Jean-Paul Pelras



"L'embaras" du choix !

AUTREFOIS, pour sceller un contrat, une poignée de main et la parole donnée suffisaient. Chacun repartait de son côté sans se retourner. Désormais, le doute, la trahison, les tractations, l'emportent sur la confiance et rebattent les cartes d'une société sans honneur, sans saveur, sans panache, sans dignité.

Les errements actuels de la classe politique illustrent parfaitement ce constat avec une porosité qui dilue les repères et encourage toutes les opportunités. Comment l'électeur peut-il s'y retrouver dans cette foire d'empoigne où certains encensent le mardi ceux qu'ils démolissaient le lundi, où d'autres changent d'embarcation car la collation est meilleure, car le capitaine est mieux habillé ? Puisque c'est bien de cela dont il s'agit, de la gamelle et de l'habit, de l'escarcelle et du compromis, du principal et des intérêts. Ces intérêts qui courent au fil des mandats renouvelés quand la politique s'éloigne du sacerdoce et se rapproche du "métier". D'où ces compétitions effrénées, ce besoin absolu de l'emporter, quitte à renier ses opinions, ses amis, le parti,



sa formation. Quel confort finalement que de pouvoir désertir sa conscience et s'émanciper sans regrets pour poursuivre sa carrière et sauver ses indemnités !

Inutile de hausser ici les omoplates, car c'est bien de pouvoir et d'argent dont il s'agit. Cet argent qui, quand il vient à manquer, déstabilise les familles et les entreprises. Ces entreprises auxquelles le Premier mi-

nistre vient de conseiller d'augmenter les salaires. Mais ceux qui ont été (hauts) fonctionnaires toute leur vie savent-ils vraiment ce qu'est une entreprise ?

On réserve ses places et ses billets

Plus globalement, les politiques élus depuis des années sur le même strapontin savent-ils ce que représente un "investissement" ?

Savent-ils ce qu'est la prise de risques, la peur de manquer, celle de perdre son emploi ? Ont-ils jamais connu le traumatisme irréversible du dépôt de bilan, avec des salaires qu'il faut payer, quoi qu'il en coûte, à la fin du mois, avec des taxes qu'il faut sans cesse acquitter, avec des prêts qu'il faut rembourser, avec une obligation de résultats qui vous oblige à ne jamais baisser les bras ? Savent-

ils seulement ce qu'est une obligation de résultats quand, entre deux professions de foi, ils ne font que promettre ce qu'ils ne tiendront pas ?

Et voilà qu'à présent, entre deux spectacles de variétés, ils papillonnent d'une obédience à l'autre en spéculant sur celui qui aura le plus de chances de l'emporter. On solde les comptes, on réserve ses places et ses billets. Et le peuple observe la pièce, interloqué. Quatre ou cinq candidats tout au plus d'un côté, dont un qui, depuis des mois, manœuvre l'échiquier. Et, de l'autre, 48 millions de votants courtisés, fatigués, désabusés.

Au générique, dans moins de deux mois, derrière l'isoloir, aucun contre-pouvoir si ce n'est celui de quelques outsiders qui reviennent tous les cinq ans et que nous aurons vu vieillir, comme nous nous étions habitués à la candidature d'Arlette Laguiller. Pathétique représentation que cette énième élection où le monarque sera réélu avec un ersatz de voix et où ceux qui n'en voulaient pas devront se contenter de "l'embaras" du choix !

Parce que rien n'est jamais simple 2022 - #7

Déméter

Ils ont crié bien fort mais pour autant la victoire n'est pas complète. Du moins, pas autant que clamée. Cette victoire revendiquée, c'est celle de la "dissolution" de la cellule Déméter, mise sur pied par le ministère de l'Intérieur pour protéger le monde agricole des intrusions qui défraient la chronique. Le juriste Arnaud Gossement a lu et commenté, le jugement du tribunal administratif de Paris. Et vous le savez, les choses ne sont pas si simples qu'on l'a claironné. Le tribunal a donc rejeté une première demande de deux associations, Pollinis France et Générations Futures, qui réclamaient l'annulation d'une convention entre le ministère de l'Intérieur et deux syndicats agricoles visant à "renforcer la sécurisation des exploitations agricoles par les gendarmes." Le Tribunal a ensuite rejeté la demande de L214 visant à annuler le refus du même ministère de résilier cette convention.

Pas dissoute

La seule demande à laquelle accède le tribunal est une deuxième demande de L214 visant à annuler la décision du ministère de faire certaines missions de la cellule, en particulier celle de prévenir les actions dites "de nature idéologique..." Or ce type de mission n'entre pas dans les attributions de la gendarmerie, d'où la décision des juges. Conclusion du juriste : la cellule n'est nullement dissoute, elle pourra continuer d'œuvrer à la prévention des actes de dégradations et le ministère est sèchement renvoyé à son amateurisme sur la deuxième partie pour laquelle, il eut fallu qu'il passe par la loi. Pour ceux que l'exégèse juridique passionne, le jugement est en ligne sur le site du tribunal administratif de Paris.

La fin des oléagineux ?

Revenons sur le plancher des vaches avec le monde étourdissant de la finance et son appétence pour les nouvelles technologies. Une start-up de San Francisco est parvenue à lever

37 M\$ afin de développer son procédé de fabrication de corps gras par fermentation. Qu'on ne se y trompe pas, la start-up s'appelle "Zero Acre Farms" (la ferme sans hectare) et a pour vocation de libérer la terre des cultures d'oléagineux qui l'encombrent. En Éthiopie, les autorités du pays ont bloqué l'exportation de deux variétés d'avocats au prétexte qu'ils ne sont... pas mûrs. Et pourraient nuire, ainsi délivrés sur le marché, à la réputation de la production nationale.

Vertiges

Au Bénin, le gouvernement a relevé les taxes sur les exportations pour freiner l'inflation des produits alimentaires dans le pays. C'est encore réservé aux pays riches, mais le "vertical farming", les fermes verticales, se développe en particulier au Canada où la méthode permet de recycler de vieux bâtiments liés à l'élevage ou s'inscrire dans un schéma de vente directe de la ferme verticale à l'assiette du consommateur. On savait sinon que les chats ont une influence non négligeable sur la biodiversité, en chas-

sant les oiseaux par exemple, mais une équipe de chercheurs s'est attaquée à une question bien plus triviale : l'impact des déjections des chiens dans les espaces périurbains où les propriétaires les conduisent pour balader.

Une taxe ?

Et leurs conclusions sont sans équivoque, oui les apports en azote et en phosphore liés à la fréquentation des chiens sont significatifs et ils vont jusqu'à préconiser de sensibiliser, dans les zones les plus fragiles, les propriétaires au ramassage des étrons canins. Comme en ville. On attend maintenant une taxe nitrate sur les animaux de compagnie ! À Phoenix, Arizona, aux États-Unis, la commune a mis en place un programme pour attirer de nouveaux agriculteurs dans les fermes des alentours. Enjeu ? Remplacer à court terme la génération d'agriculteurs en place âgée en moyenne de 61 ans, pour renforcer le système alimentaire local.



La bio dans le creux de la vague ?

Avec certaines de ses filières en surproduction, la bio semble marquer le pas. Sommes-nous à un tournant ?

L'information fait les gros titres de la presse spécialisée, fait ricaner ceux qui n'y croient pas, provoque de la perplexité chez les autres. Le marché de la bio semble marquer le pas. Au moins la consommation de produits bios. Dans un récent article publié sur son blog⁽¹⁾, Bruno Parmentier revient sur cet accroc dans une croissance que certains ont vu infinie. Il rappelle que le chiffre d'affaires de la bio a chuté de 3 % l'an passé, tiré vers le bas par les produits frais dont certains arrivent à saturation. C'est le cas pour le lait et les œufs dont il fut question toute l'année dernière dans l'actualité. Au point que, face à une consommation en baisse, la production a quand même augmenté de 12 % et que 30 % des volumes ont été vendus déclassés.

Il rappelle ensuite que c'est une chose de consommer des produits bios de loin en loin mais que c'en est une autre de ne consommer QUE des produits bios, approche radicale qu'il estime gourmande "en temps" mais surtout en finances. Une remarque corroborée par les résultats 2021 de l'observatoire de l'association Familles Rurales (dont nous nous sommes fait l'écho dans notre rubrique Pas si sim-



ple #5 il y a deux semaines). Étude qui montre qu'un panier alimentaire pour un mois pour quatre personnes revient au double du prix du même panier en marque distributeur.

La GD fera le prix ?

Président du Civam Bio des Pyrénées-Orientales, Mathieu Maury reste interloqué devant ces chiffres publiés par Familles Rurales. "Si la part qui revient au producteur est bien de 15 à 20 %, c'est à se demander où va la marge" fait-il remarquer. "C'est à se demander finalement si nous sommes toujours plus vertueux que le conventionnel alors que c'est un modèle que nous ne voulions pas reproduire ! Celui où la grande distribution fera le prix."

L'emprise de l'aval se renforcerait-elle ? Il y a peut-être de cela reconnaît-il. "On l'a vu récemment à l'Agence bio dont la composition a été modifiée

avec l'ajout de deux sièges, un pour la Fédération du commerce et de la distribution (FCD ndla) et pour le Synadis, syndicat des magasins de détail bios. Notre proposition d'équilibrer en ajoutant deux sièges pour les associations de consommateurs a d'ailleurs été repoussée" regrette-t-il.

Agneaux au top

Si les produits laitiers et les œufs sont les principaux produits concernés par un important décrochage, les productions locales et régionales sont-elles touchées ? "Alors, nous avons eu des problèmes en début de saison avec les prix du kiwi bio, ils ne sortaient pas mais globalement il y a eu des baisses de prix. Avec une constante, plus il y a d'intermédiaires, plus le prix payé au producteur baisse" relève-t-il.

Pour la viande, la situation est différente. "Pour les agneaux par exemple,

avec la baisse des importations des pays du Commonwealth suite au Brexit, les prix ont gagné 50 % en quelques semaines." Pour les bovins en bio, ce n'est pas tant les prix qui font obstacle, le label rouge est aujourd'hui quasi au même prix que la bio, que les évolutions réglementaires entrées en vigueur au début de cette année. Évolutions voulues pour renforcer le lien au sol des élevages bios et renforcer en parallèle le bien-être animal.

10 à 15 % de "déconversions"

"Pour certains éleveurs, l'aménagement des étables pour garantir un accès extérieur même pendant la finition peut représenter des coûts importants, nous craignons que 10 à 15 % des éleveurs bios reviennent au conventionnel dans les mois qui viennent si aucune adaptation n'est acceptée." Une perspective qui tombe mal. L'entrée en vigueur de la loi EGAlim, qui implique que les cantines doivent désormais se fournir à 50 % en produits bios ou locaux, "provoque des pénuries dans certains départements" explique-t-il. Et pour les mois qui viennent ? Mathieu Maury reste prudent, le début de la campagne de fruits d'été sera riche d'enseignements.

Yann Kerveno

(1) <http://nourrir-manger.com/2022/02/01/baisse-historique-de-la-bio-dautres-idees-emergent-sur-la-nourriture/>

Adieu "Gégé" !

AVEC Joseph Ralf et après Georges Balcells voici quelques jours, c'est une autre figure de l'agriculture roussillonnaise qui vient ne nous quitter. Né en 1938 à Château Roussillon, il effectue ses études à l'école Saint Jean, à Notre Dame des Anges à Espira et au Lycée agricole de Rivesaltes où sa fille Sylvie, à la fin des années 70, obtiendra à son tour le Brevet d'études professionnelles agricoles avant de lui succéder sur l'exploitation. Ardent défenseur du monde paysan Nord catalan, Joseph était un habitué des manifestations d'opposition à l'entrée de l'Espagne dans le marché commun. Très attaché aux valeurs familiales et à celles du monde paysan, il s'est investi dans le Groupement de défense agricole, au CDJA, à la FDSA, au Syndicat des Maraichers, à l'UDC, dans les ASA... Il disait souvent "la terre, respecte-la et



occupe-toi d'elle en bon père de famille". Beaucoup se souviendront de sa silhouette, de sa bonhomie, de sa démarche, de cette sympathie qui rassure, qui soutient et nous rappelle ce que sont les hommes sur qui nous pouvons compter. "Gégé" était de ceux-là, dont la mémoire restera gravée au cœur des territoires et de l'histoire agricole qu'ils nous ont légués.

À son épouse Jeanine, à sa fille Sylvie, à son beau-fils Thierry et aux membres de sa famille, L'Agri présente ses plus sincères condoléances.

J-P Pelras

EN BREF

Marché de producteurs aux Angles ce vendredi



Les jeunes agriculteurs des Pyrénées-Orientales remettent le couvert aux Angles ce vendredi 18 février. Et quel couvert ! Ils organisent en effet de nouveau un marché de producteurs après le succès de celui de l'an dernier. Environ 500 personnes s'étaient déplacées à cette occasion. Pour l'édition 2022, 13 producteurs répondent présents pour cette journée (de 9 à 17 heures rue du Tennis) avec des producteurs de viande, de légumes, de jus de fruits et des vigneronnes qui feront partager leurs expériences. Les Jeunes agriculteurs ont aussi mis sur pied un concours de dessin et des promenades à poney, (gratuites pour les enfants), ainsi qu'une tombola (2 €) avec un panier garni en gros lot.

Le corridor méditerranéen sur les rails ?

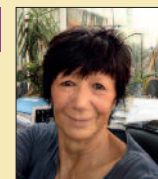
C'est un vieux projet que les Chambres de commerce de l'Ouest de la Méditerranée aimeraient bien voir aboutir que ce corridor méditerranéen. Pour tenter de faire avancer ce projet, les Chambres de commerce de Perpignan, Alicante et Valence ont décidé d'unir leurs forces. Ce corridor est en fait une ligne ferroviaire "à double écartement international" prévue pour relier Algeiras à la frontière française en 2025.

"C'est l'occasion pour nous de rappeler que c'est un projet important pour nos économies et qu'il faut que nous obtenions rapidement ces liaisons. La situation est un peu la même dans les deux pays, ici il nous manque la liaison avec Montpellier, en Espagne, ils ont le TGV pour aller à Madrid mais rien pour se connecter directement avec le Nord de l'Europe." Une prochaine rencontre est attendue d'ici le milieu du printemps pour finaliser cet accord de coopération qui ne portera pas uniquement sur la question du train mais aussi sur l'économie bleue, l'hydrogène et la gastronomie.

Yann Kerveno

L'air du temps par Jacqueline Amiel Donat

Liberté, libertés chéries...



JAMAIS la liberté n'a été autant sollicitée, elle est dans toutes les bouches et dans toutes les revendications. On peut même dire que c'est à tout propos et parfois/souvent sans discernement. Liberté de ne pas se faire vacciner et de ne pas porter de masque, liberté de vivre et de bouger comme les vaccinés lorsqu'on décide individuellement de ne pas l'être, liberté en définitive de ne pas se soumettre aux limites des libertés collectives – ça, c'est le cœur du discours du "convoi de la liberté". Alors que l'actualité met en perspective la liberté des populations civiles ukrainiennes face aux jeux de guerre menés sur l'échiquier mondial, la liberté des opprimés économiques et politiques face à la surdité de l'Europe aux injonctions du Pape sur le droit d'asile, ou encore la liberté de la presse face au cinquième assassinat depuis le début de l'année d'un journaliste ayant dénoncé des collusions de dirigeants avec les cartels de narcotrafiquants au Mexique...

Contrairement au modèle canadien qui concernait essentiellement des chauffeurs routiers, propriétaires de leurs camions, et réclamant le droit de continuer de travailler en ayant la possibilité de franchir la frontière des États-Unis sans être soumis aux restrictions sanitaires drastiques alors imposées, il n'y avait pas, ou très peu, de routiers dans ce convoi qui a voulu bloquer Paris ce week-end. Mais des voitures, des vans, des caravanes et des camping cars, plus ou moins bien équipés pour "tenir" les quelques jours du périple. Des ralliements bien sûr et des soutiens intéressés de personnels politiques en quête de voix pour les prochaines élections. Et, surtout, aux revendications initiales se sont ajoutées celles relatives au pouvoir d'achat, fortement grevé par les hausses de carburant et d'électricité notamment, de sorte que des gilets jaunes se sont joints aux convois et que des solidarités se sont manifestées sur le bord des routes et sur les ronds points de la part de ceux, vaccinés ou pas d'ailleurs, n'ayant ni le

temps ni les moyens de se payer cette "virée" dans la capitale. Un agrégat de mécontentements donc, plus qu'une question de liberté confisquée.

Liberté de manifester son ras-le-bol ?

Le rassemblement a été interdit et le préfet de police de Paris, l'inqualifiable Didier Lallement, a pris cette interdiction très au sérieux. Il a donc aligné des véhicules blindés de la gendarmerie et mobilisé nombre de forces de l'ordre – bien plus que de manifestants au bout du compte. Cette interdiction avait fait l'objet d'un recours, rejeté successivement en référé par le Tribunal administratif de Paris et le Conseil d'État, ces juridictions mettant en lumière plusieurs éléments caractéristiques : il n'y avait pas un convoi mais des convois correspondant à des groupes différents, non coordonnés, aux revendications distinctes, sanitaires pour certains, sociales pour d'autres et politiques aussi, des parcours et programmes d'actions différents sans mot d'ordre ni organisation unique... Juridique-

ment l'interdiction était donc fondée et par là, les sanctions légitimes, même si on peut les juger disproportionnées pour des gens majoritairement naïfs, découvrant après les gilets jaunes la fraternité de la contestation et confrontés brusquement à une répression - adoucie par la période électorale - mais avec gaz lacrymogènes et nerfs à vif de policiers trop sollicités.

La crainte de basculer dans la pauvreté quand ils tiennent un équilibre économique de plus en plus fragile, la lassitude devant les mensonges d'État et le discrédit de la presse nationale, l'écœurement d'une campagne électorale avec des transfuges de tous bords et des promesses aussi nombreuses que similairement creuses, ils sont perdus, sans repères crédibles et devenus méfiants à tous égards. Ne leur reste que leur pré-carré qu'ils essayent de défendre. Égoïstement ? Non, qu'ils se rassurent, ça va servir et ça sert déjà, dans un sens comme dans l'autre, pour les candidat.e.s aux présidentielles.

Choisissez le plus beau métier du monde !

"Offrir un cadre familial bienveillant, qui les aide à grandir, c'est essentiel"
Louisa, 38 ans

leDépartement66.fr

Le Département recrute 30 assistants familiaux. Et si c'était vous ?

Appelez le **04 68 85 87 01** et rejoignez notre équipe !



Taxe d'apprentissage et contribution à la formation : ça change !

En lieu et place des OPCO, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'URSSAF est en charge de la collecte de la Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (Cufpa).

AUSSI, d'ici le 15 février 2022, les employeurs vont devoir effectuer leur première déclaration de contribution à la formation professionnelle et taxe d'apprentissage via leur DSN et ce pour la période de janvier 2022.

L'URSSAF a identifié six thématiques récurrentes dans les questions/réponses mis en ligne le 26 janvier 2022 sur le portail et que vous pouvez consulter sur :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/contributions-de-formation-pro-3.html>

Les principales réponses apportées sont notamment :

- Décalage de la paie de décembre 2021 :

Les rémunérations liées à l'activité du mois de décembre 2021, versées en janvier 2022, doivent être intégrées à la base de calcul de la contribution due pour l'année 2021, déclarée et payée auprès des OPCO hors DSN avec les modalités déclaratives de 2021. Celles-ci basculeront dans le nouveau système e-collecte à compter de la période d'activité de janvier 2022.

- CPF-CDD :

Les contrats de travail à durée déterminée (CDD) qui se poursuivent en

CDI ne sont plus exonérés de cette contribution CPF.

- Embauche d'un apprenti :

Pour les entreprises ayant un ou plusieurs apprentis, l'exonération de Taxe d'apprentissage elle aussi est devenue mensuelle (jusqu'à présent elle était annuelle).

- TVA :

L'URSSAF rappelle qu'aucune TVA n'est due sur les contributions de formation professionnelle et sur la taxe d'apprentissage.

- IDCC et activités multiples :

Lorsqu'il y a deux conventions collectives au sein d'une même entreprise, la CCN applicable est déterminée à partir de "l'activité principale et notamment en fonction de l'affectation réelle des salariés" c'est-à-dire que l'activité principale est celle qui compte le plus de salariés.

Pour les entreprises qui ne dépendent d'aucune convention collective, ces dernières doivent procéder en deux temps :

- en premier lieu elles doivent renseigner "des valeurs d'identifiant dites d'échappement, dans la rubrique Code convention collective principale de la DSN" ;

- puis elles doivent ensuite renseigner leur OPCO de rattachement ou d'adhésion dans la rubrique "Opérateur de Compétences".

Nous attirons votre attention sur l'importance de bien renseigner votre IDCC.

*L'écho des métiers
Maison de l'artisan*

Habilitations électriques : les obligations, nos solutions

SUR véhicules et engins à énergie électrique embarquée : Opérations d'ordre électrique : B0, BOL, B1L B1VL B2L B2VL BCL BL BEL Essai, opérations particulières : B1XL B2XL : vous devez former au moins un membre du personnel en 2022.

Les obligations

Il est obligatoire d'habiliter une personne qui réalise des opérations d'ordre électrique, qu'elle soit "électricien" ou non. Pour les interventions élémentaires (symbole BS), il n'est pas nécessaire d'être qualifié en électricité pour être habilité. Il faut cependant être formé aux opérations à réaliser. En matière automobile, la spécificité du véhicule électrique est d'introduire une tension de 400 V à 700 V à bord. Cette tension est dangereuse et nécessite une formation minimale de sensibilisation aux dangers électriques. Ainsi l'intervention à proximité d'un véhicule électrique sous tension ou sur le véhicule lui-même impose que l'opérateur soit formé, informé et évalué sur ses connaissances pour que lui soit remis un titre d'habilitation par l'employeur.

Les habilitations relatives aux véhicules électriques

Pour le mécanicien-électricien intervenant en situation de dépannage-remorquage, c'est-à-dire celui qui exécute ou dirige des travaux d'ordre électrique sur des véhicules électriques ayant subi des dommages et nécessitant un remorquage :

- B1XL : exécutant d'opérations spéciales ;

- B2XL : chargé d'opérations spéciales.

Pour l'électricien travaillant hors tension qui exécute ou dirige des travaux d'ordre électrique sur des véhicules consignés :

- B1L : exécutant électricien ;

- B2L : chargé de travaux électricien.

Pour l'électricien travaillant sous tension qui exécute ou dirige des travaux d'ordre électrique sur des batteries de traction :

- B1TL : exécutant sous tension ;

- B2TL : chargé de travaux sous tension.

Le technicien chargé de mettre hors tension, c'est-à-dire qui effectue l'opération de consignation sur le véhicule pour permettre les travaux hors tension doit avoir une habilitation BCL. L'indice B0 concerne du personnel non électricien étant amené à travailler sur le véhicule. Ainsi, pour le carrossier, le mécanicien ou l'expert en automobile qui effectue ou encadre des travaux d'ordre non électrique, il faut une habilitation BOL.

Nos solutions pour remplir vos obligations

Vous allez être très nombreux à devoir suivre ces formations cette année, nous avons donc ouvert plusieurs dates, dans le département, où vous pouvez dès à présent vous inscrire. Ne tardez pas !

Damien Ribeiro - UPA 66

Les brèves de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

La relance : un sujet d'actualité

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance a prolongé la mission du comité national de sortie de crise jusqu'au 30 juin 2022. Les artisans ont la possibilité d'obtenir une restructuration des PGE, avec maintien de la garantie de l'État, dans le cadre d'une médiation du crédit. Cette nouveauté a fait l'objet d'un accord de place signé en janvier et qui entrera en vigueur le 15 février 2022. Les TPE et PME ayant souscrit un PGE d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros pourront ainsi saisir la médiation du crédit afin d'obtenir un allongement de 2 ans de leurs remboursements. Pour les PGE de plus de

50 000 euros, le conseiller départemental sera le guichet unique qui pourra orienter les entreprises, en fonction de leur situation.

Permis d'exploitation

Dans le but de connaître le cadre réglementaire et le fonctionnement des établissements proposant de l'alcool mais aussi pour accéder à l'évaluation sous la forme d'un QCM, nous vous proposons la formation Permis d'exploitation les 28 février, 1 et 2 mars 2022.

Coût de la formation : 350 €

Renseignements et contact :
Marilyn Moly - 04 68 35 88 27
marilyn.moly@cma66.fr

Les réseaux dans tous leurs états

Pour que les réseaux sociaux n'aient plus aucun secret pour vous, pour asseoir votre image et communiquer, pour booster votre page Facebook professionnelle, un seul rendez-vous : les 22 et 29 mars 2022, au sein de votre CMA pour suivre la formation réseaux sociaux. Le plus ? Un rendez-vous individuel qui suit les 2 jours de formation afin d'adapter complètement les réseaux sociaux à votre entreprise.

Renseignements et contact :
Marilyn Moly - 04 68 35 88 27
marilyn.moly@cma66.fr

Claudine Engloo - 04 68 35 87 90
formation@cma66.fr

La comptabilité, j'en fais mon affaire !

Vous souhaitez acquérir les connaissances comptables et logicielles nécessaires à l'enregistrement des écritures courantes, mettre en place votre comptabilité de base dans l'entreprise sur un logiciel de comptabilité (EBP) et connaître les écritures de régularisation de fin d'exercice ? Alors, n'hésitez plus, le parcours comptabilité sur 8 jours les 29, 31 mars, 5, 7, 12, 14, 19, et 20 avril 2022 est fait pour vous !

Renseignements et contact :
Damien Patot - 06 74 18 30 11

Claudine Engloo - 04 68 35 87 90
formation@cma66.fr

Arterris : chiffre d'affaires stable

Jean-François Naudi et Christian Reclus ont procédé à un large tour d'horizon de l'actualité d'Arterris avec la presse jeudi. Et dévoilé quelques nouvelles pistes de développement.

LES aléas climatiques de ces derniers mois n'ont pas permis au groupe Arterris de voir son chiffre d'affaires progresser comme l'expliquait le directeur général du groupe Christian Reclus. "Globalement le chiffre d'affaires est resté stable, à environ un milliard d'euros." L'impact des aléas est plus sensible sur la structure du chiffre d'affaires et de l'excédent brut d'exploitation (EBE). En effet, la part agricole du chiffre d'affaires est tombée à 60 % quand le pôle agroalimentaire monte logiquement à 40 %. Pour l'EBE, la part agricole ne représente plus que 50 %, le pôle agroalimentaire 30 % et le pôle distribution 20 %.



Christian Reclus, directeur général.

Christian Reclus revenait ensuite sur les développements de ces deux dernières années, l'alliance avec Ciacam au sein de Vegedry en particulier qui a permis de développer une production de 1 000 à 1 300 tonnes de farines de légumes secs pour constituer une gamme complète à destination des fabricants de pâtes, de snack, la boulange. Ce projet doit être renforcé dans les mois qui viennent par le développement de protéines plus concentrées à destination de l'industrie agroalimentaire.

14 M € sur les semences

Christian Reclus s'est aussi félicité que le groupe ait pu acquérir la moitié du capital qui lui manquait au capital des Moulins Pyrénéens. "Cela nous permet d'avoir totalement la main sur un débouché de 80 000 tonnes de blés pour nos adhérents. Nous allons maintenant nous atteler à développer une offre bio et partir à la reconquête de la boulangerie artisanale" précisait-il. Pour la partie végétale, d'autres investissements sont prévus, en particulier sur l'activité semences qui concerne 17 000 hectares et qui bénéficie de 14 M € d'investissement en deux phases. La première pour moderniser l'outil de production (enrobage, cadence, logistique) pour 11 M € et la deuxième pour le développement d'une ligne entièrement dédiée à la production de semences bio et aux petites graines.

De nouveaux magasins

Du côté des productions animales, l'heure est également aux investissements, en particulier sur l'abattoir de Labruguière dans le Tarn qui va voir passer sa capacité de production de 450 000 à 800 000 poulets, c'est l'objectif à cinq ans, la plus grande partie sous label. Mais le développement se fera aussi par la distribution et le déploiement prévu de l'enseigne Marché Occitan avec une vingtaine d'ouvertures envisagées pour les cinq prochaines années, d'abord dans la ceinture toulousaine, puis en Roussillon et du côté de Montpellier.

Donnée un temps intéressée par Terraneo, c'est finalement du côté du Sud-Est que la coopérative audoise est allée faire emplettes l'an passé avec le rachat de Massafarro, producteur de pommes de terre pour le marché du



Jean-François Naudi, président d'Arterris.

frais (voir notre édition du 18 novembre dernier).

Pour autant, Christian Reclus ne cache pas conserver un œil attentif sur le secteur. "Nous continuons en effet de regarder ce qui peut se passer du côté des légumes, nous sommes convaincus qu'il y aura d'autres opportunités dans la région et le Roussillon. Nous ne sommes pas des spécialistes de ces productions mais nous sommes ouverts et à l'écoute de toute entreprise qui aurait un projet de développement en légumes ou en fruits" précisait le directeur général du groupe.

Vignoble expérimental

Et pour le vin, un des rares secteurs où Arterris n'a pas pris pied dans l'aval, la position est la même. "Si des entreprises veulent nous rejoindre avec un projet de développement, pour changer d'échelle, nous sommes ouverts." En attendant, le groupe coopératif est devenu adhérent des Vignerons de Vendéole et a mis en culture une parcelle expérimentale de 30 hectares pour tester des systèmes d'irrigation mais aussi des cépages résistants. "Tous ces développements sont sous-tendus par nos missions principales, nourrir la population et participer à l'aménagement de nos territoires en produisant" précisait Jean-François Naudi, président de la coopérative "parce qu'un territoire sans agriculteurs est un territoire qui se meurt."

Yann Kerveno

EN BREF

Le Tribunal judiciaire de Narbonne confirme la validité de l'assemblée générale du CIVL tenue le 2 juillet 2021

Le jugement rendu le 3 février dernier par le Tribunal judiciaire de Narbonne confirme la régularité de l'assemblée générale tenue par le CIVL le 2 juillet 2021.

Cette décision fait droit au CIVL contre l'assignation qu'avait introduite la Fédération régionale des Metteurs en marché direct et plusieurs de ses adhérents aux fins d'annulation de cette assemblée générale et des décisions du conseil d'administration qui l'ont suivie. Le CIVL a donc parfaitement respecté le droit dans le fonctionnement de ses instances délibératives.

Christophe Bousquet, le nouveau président du CIVL reçoit ce jugement avec satisfaction. Il s'agit d'une étape qui lui permet de poursuivre activement le chemin de la reconstruction de l'unité et de la cohésion interprofessionnelle : "Pour ma part, je continuerai à rencontrer les différents acteurs afin de faire émerger une solution satisfaisante pour l'ensemble des parties. Mon objectif est de faire primer l'apaisement et l'unité au sein de notre filière. Les défis du monde viticole languedocien requièrent en effet la mobilisation de toutes et tous au sein du CIVL pour le soutien et la dynamisation de nos vins d'appellations, de nos vins IGP, et de nos entreprises."

CIVL

La Fédération régionale des Metteurs en marché direct, renforcée par cette décision, reste vigilante

Nous avons pris connaissance de la décision du tribunal judiciaire de Narbonne.

La genèse de notre action portait non pas sur la légitimité de l'assemblée générale de l'interprofession mais sur la validité des convocations des membres de la Fédération régionale des Metteurs en marché direct qui n'en ont pas été destinataires.

Si le tribunal a considéré que la convocation à l'assemblée générale ne pouvait être remise en cause, il précise néanmoins que, "de façon non contestable", la Fédération régionale des Metteurs en marché direct, par son poids au sein du marché, à vocation à être membre de l'interprofession, au sein du collège de la mise en marché, et ce indépendamment de toute notion de code APE.

Ce litige a permis d'ouvrir une discussion, qui est en cours, tenant notamment le fait que nous représentons 64 % de la mise en marché.

Tout en ayant demandé à notre avocat d'étudier la possibilité d'un appel, nous appelons de nos vœux la poursuite des discussions visant à ce que la Fédération régionale des Metteurs en marché direct puisse être reconnue à la place qui est la sienne au sein de l'Interprofession, qui œuvre pour l'ensemble de la filière vin de notre région.

Fédération régionale des Metteurs en marché direct du Languedoc-Roussillon

L'exercice en chiffre : chiffre d'affaires

Pôle agricole : 576 M € (dont 229 M € pour la collecte, 175 M € pour l'agrofourmiture, 71 M € pour les semences et légumes secs, 22,20 M € pour les légumes frais, 41 M € pour la nutrition animale et 115 M € pour les productions animales).

Pôle agroalimentaire : 367 M € (autour des marques La Belle Chaurienne et les produits carnés en particulier l'agneau).

Pôle distribution : 60 M € de CA avec 36 magasins Gamm Vert, un point de vente Frais d'ici, onze magasins Larroque et les fermiers Occitans, plus les nouvelles boutiques Marché Occitan (MO).

La rubrique MSA

Une convention pour la prévention et la préservation de l'autonomie des personnes âgées

LES présidents des conseils d'administration, directeur et directeurs généraux de la Cnav, de la CCMSA, de la CNRACL et de l'Agirc-Arrco ont signé, le 7 février dernier avec l'État, en présence de Brigitte Bourguignon, ministre déléguée en charge de l'Autonomie auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, une convention formalisant les principes et orientations d'une action sociale coordonnée entre régimes de retraite, dans le domaine du bien vivre l'avancée en âge.

Améliorer l'accessibilité des services d'action sociale

La dynamique inter-régimes développée depuis 10 ans par les régimes de retraite de base en faveur de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées s'est concrétisée, en 2017, par la signature d'une convention pluriannuelle entre la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) et l'État. Cette démarche a permis de co-construire une ingénierie de prévention "Pour bien vieillir" commune, harmonisée et coordonnée entre les régimes de retraite de base. L'objectif est d'en améliorer la visibilité et de la rendre ainsi largement accessible, d'une part,

aux retraités pour les rendre acteurs de leur vieillissement et de la préservation de leur autonomie et, d'autre part, aux partenaires et professionnels pour favoriser qualité et homogénéité des actions dans les territoires.

Engagé aux côtés des autres régimes de retraite et des pouvoirs publics pour un système de retraite plus simple, plus accessible et plus lisible, l'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé, a souhaité rejoindre ce dispositif d'action sociale inter-régimes. L'Agirc-Arrco, qui compte 23 millions de cotisants salariés et 13 millions de retraités travaille déjà régulièrement avec les autres régimes de retraite dans le cadre de l'action sociale, à l'échelon national comme dans les territoires, par l'intermédiaire notamment de ses comités régionaux. La préservation de l'autonomie des personnes âgées s'inscrit dans les orientations prioritaires de son action sociale.

Les conseils d'administration de la Cnav, de la CCMSA et de la CNRACL ainsi que les représentants de l'État se sont félicités de l'entrée du régime Agirc-Arrco au sein du dispositif inter-régimes d'action sociale, ouvrant de nouvelles perspectives d'actions communes en faveur des retraités tant au niveau national qu'au niveau local.

Pour Brigitte Bourguignon : *"La signature de cette convention offre de nouvelles perspectives dans la prévention de la perte d'autonomie des aînés, en renforçant encore davantage leur accompagnement à l'échelle nationale. Je me félicite par ailleurs qu'une attention particulière soit portée au soutien des retraités aidants, engagés au quotidien pour le bien-être de leurs proches."*

Une offre d'action sociale inter-régimes renforcée et étendue

La convention pluriannuelle 2022 "pour une politique d'action sociale coordonnée inter-régimes" fixe les engagements des quatre régimes de retraite signataires et les modalités de soutien des pouvoirs publics, pour une approche globale de la prévention et la préservation de l'autonomie des personnes âgées.

L'enjeu au niveau national sera de porter, amplifier et enrichir ce socle commun, coordonné et harmonisé entre la Cnav, la CCMSA, la CNRACL et l'Agirc-Arrco, afin d'accompagner la transition démographique et soutenir le "bien vieillir".

5 domaines d'intervention

À l'occasion du renouvellement de la convention et de l'entrée de l'Agirc-Arrco dans le dispositif inter-régimes,

les régimes ont notamment souhaité élargir leurs engagements à l'accompagnement des retraités proches aidants. Le socle commun d'actions inter-régimes couvrira donc désormais cinq domaines d'intervention :

1. L'accompagnement, l'information et le conseil pour bien vivre sa retraite et anticiper la perte d'autonomie.

2. L'élaboration, financement et programmation d'actions collectives de prévention en lien avec la CNSA, les CFPPA et les autres partenaires présents sur les territoires.

3. La mise en œuvre d'accompagnements individuels à destination des personnes âgées les plus fragiles.

4. Une politique de prévention mettant l'accent sur le bien vieillir dans un chez soi adapté.

5. Une politique de soutien et d'accompagnement des retraités proches aidants.

Au niveau local, les actions coordonnées de promotion de la santé et du bien-vieillir relayées par les 18 structures régionales inter-régimes se poursuivront en lien étroit avec l'État, la CNSA et les collectivités territoriales. Les comités régionaux d'action sociale de l'Agirc-Arrco contribueront, aux côtés des régimes de retraite de base, à amplifier des actions de sensibilisation dans les principaux domaines d'intervention dans une dynamique inter-régimes.

Versement de la revalorisation des petites retraites des conjoints et conjointes agricoles

LE ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, et le secrétaire d'État auprès de la ministre du Travail, de l'Insertion et de l'Emploi, chargé des Retraites et de la Santé au travail, Laurent Pietraszewski, annoncent le versement, à compter du 9 février, de la revalorisation des retraites pour les conjoints et conjointes agricoles.

Cette revalorisation, issue de la loi du 17 décembre 2021 adoptée à l'initiative du député André Chassaigne et soutenue par le Gouvernement, prévoit que le minimum de retraite de base des conjoints collaborateurs d'exploitation agricole

et des aides familiaux soit aligné sur celui des chefs d'exploitation.

Cette hausse, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, se matérialise à compter de ce mercredi 9 février 2022, date du versement des pensions au titre du mois de janvier par la Mutualité sociale agricole (MSA) aux retraités.

Plus de 200 000 retraités sont concernés par cette augmentation de leur pension de retraite. Les femmes en sont les principales bénéficiaires : elles seront plus de 120 000 à voir leur pension augmenter d'en moyenne 70 € par mois ; 30 % d'entre elles bénéficieront d'une hausse de pension supérieure à 100 € par mois.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre des travaux conduits par le Gouvernement en faveur de la revalorisation des petites retraites agricoles qui a déjà abouti à ce que plus de 200 000 anciens chefs d'exploitation agricole voient leur pension revalorisée de 100 € par mois en moyenne depuis le 1^{er} novembre 2021 et, suite à la décision du Premier ministre, avec deux mois d'avance sur le calendrier initialement prévu.

"Cette revalorisation est avant tout la reconnaissance du travail de ces femmes et de ces hommes qui nourrissent le peuple français. Revaloriser les retraites les plus basses, c'est reconnaître l'engagement de toute une vie

au service de notre souveraineté alimentaire, pour les chefs d'exploitation comme pour leurs conjoints" affirme Julien Denormandie.

"Cette nouvelle étape concrétise le mouvement inédit de revalorisation des retraites agricoles engagé sous ce quinquennat. Il était normal que l'ensemble des membres de la famille ayant travaillé sur l'exploitation familiale puisse également bénéficier d'une revalorisation de pension. C'est, en particulier, une mesure forte de justice envers de nombreuses femmes qui ont travaillé toute leur vie aux côtés de leur conjoint agriculteur et le signe de la reconnaissance du pays pour leur travail" ajoute Laurent Pietraszewski.

À contre sens par Karo et Didoo

La demoiselle d'Avignon



NOUS avons pensé à cette artiste, puis nous avons attendu. Nous l'avons mise sur la touche, en nous disant qu'elle était dépassée et qu'elle n'avait jamais été très en vogue. Et puis nous l'avons réécoutée... Quelle voix incroyable, quelle jolie figure avec ses yeux si souriants, quelle jovialité avec son bel accent. Même si elle n'est pas très grande, cette brune pétillante, avec sa coiffure légendaire et son petit accent bien du Sud, possède une telle voix qu'un grand nombre de pays nous l'ont enviée et l'ont invitée, faisant d'elle une artiste avec une carrière internationale. Vous l'avez deviné, il s'agit bien de la petite avignonnaise, Mireille Mathieu.

Bien que très discrète et protégeant sa vie privée, il nous faut revenir sur son parcours très particulier, loin des stars parisiennes, mais ô combien appréciée de nos voisins européens, anglo-saxons, asiatiques et russes.

Vous pouvez aller pianoter sur votre ordinateur pour écouter quelques-uns de ses plus grands succès (il y en a tellement) et vous laisser bercer en lisant cet article.

Chacun sait qu'elle est issue d'un milieu modeste, son père maçon tailleur de pierre et sa mère au foyer pour élever ses quatorze enfants. Mireille, l'aînée, dut très tôt travailler à l'usine pour aider ses parents, mais son père, chanteur baryton passionné d'opéra et de grandes voix, l'influencera tellement qu'elle s'inscrira aux concours de chant de son quartier dès l'âge de 16 ans, qu'elle remportera en interprétant "La vie en rose" de son artiste "influenceuse"... Mais c'est le 21 novembre 1965 que le public découvrira Mireille lors de sa première apparition à la télévision, pour le télé crochet le Jeu de la Chance, présenté par Roger Lanza. Johnny Stark lui propose alors un contrat d'imprésario qui l'emmènera à l'Olympia dès 1966, puis aux États-Unis, elle y chantera avec Tom

Jones, Cliff Richards, Paul Anka, les plus grands Américains. Elle rencontrera les puissants de ce monde Poutine, Khadafi, la reine Elisabeth, Ronald Reagan qui l'inviteront à chanter lors de cérémonies commémoratives (le centenaire de la Statue de la Liberté à New York, la célébration des soixante ans de la victoire des alliés sur l'Allemagne à Moscou, le prix de la culture Berliner Zeitung à Berlin...).

130 millions d'album vendus

Sa voix, son professionnalisme, son assiduité, sa persévérance, sa gentillesse la hisseront à un niveau international difficile à égaler. Elle chantera dans onze langues, parcourra le monde entier, et enregistrera 1 200 titres ! Selon sa maison de disques, elle aurait écoulé plus de 130 millions d'albums.

Quelle performance pour ce petit bout de femme dont le public fût son plus grand bonheur, dit-elle.

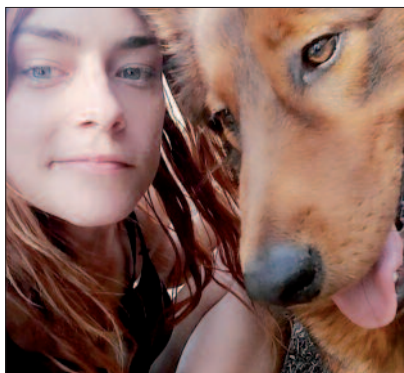
Le bête show avait commencé en 1982 et les Guignols de l'Info en

1988, il faut se rappeler cette époque, les années Mitterrand, la gauche socialiste au pouvoir, un univers manichéen où eux seuls étaient ouverts d'esprit, cultivés, experts en tout et spécialistes de l'intelligentsia de l'entre soi ; un désastre intellectuel. Il faut se rappeler de quelle façon ils ont fait passer cette fille pour une niaise, de quelle façon ils ont moqué sa frange et comment ils ont extrait de la chanson "Mon credo" ce "je crois" en un imbécile "je croooôââ". Rappelez-vous aussi qu'elle avait soutenu Valéry Giscard d'Estaing en 1974 et qu'elle n'appartenait pas à leur caste. On aboutit à ce paradoxe dont seule l'intelligence parisienne peut se soutenir, une artiste internationalement reconnue pour son talent, boudée, voire même méprisée dans son propre pays.

Mireille, c'est avec une immense admiration, un grand plaisir et une belle émotion que nous avons écrit cet article pour te rendre hommage.

La ferme du Bosquet appelle à l'aide

Installée début 2021, Emmanuelle Farcy a subi deux attaques de chiens dans son troupeau de poules. Elle a lancé une cagnotte Miimosa pour soulager sa trésorerie.



POUR le coup ce n'est pas le loup mais bien deux chiens qui sont venus mettre la pagaille dans l'élevage d'Emmanuelle Farcy, au Bosquet à Thuir. Installée l'année dernière, elle avait fait rentrer son premier lot de poules pondeuses en avril. Venus du voisinage, les deux patous, appartenant à un particulier, sont entrés deux fois dans le parcours, provoquant la mort de 140 des 350 poules du lot. "Et comme je n'ai pas fait de photos des chiens quand ils étaient dans les parcours, je n'ai pas vraiment de recours, l'assurance ne joue pas" regrette la jeune éleveuse. Car si les chiens du voisin sont désormais cofrères, les pertes, elles, pèsent sur l'activité. À 34 ans et après avoir exercé d'autres métiers, elle a passé son BPREA, emprunté 65 000 euros pour son installation, des prêts dont elle devra honorer les premières échéances cet été pour mettre à exécution son projet de micro-ferme en permaculture et agroforesterie.

3 000 euros

La perte des poules, avant même le début de production, l'a contrainte à remplacer les poules manquantes, soit un manque à gagner de 1 600 euros qui n'était pas spécialement prévu dans le business plan de l'exploitation, d'où la cagnotte. "C'est le premier palier de ma cagnotte, après, si cela peut aller plus haut, je pourrai aussi acheter une citerne, du grillage pour mieux protéger l'exploitation." En attendant, elle est en plein semis pour le début de son activité de maraîchage qui doit venir conforter la vente des œufs pendant qu'en avril le cheptel de poules va doubler. Des produits qu'elle vend en local, elle procède aux livraisons, et à quelques restaurateurs du secteur.

<https://miimosa.com/fr/projects/le-bosquet-une-microferme-en-permaculture-et-agroforesterie-a4f39817-2e71-490f-83a8-1a3eb3bb5182>

Yann Kerveno

InFormez vous !

FIGUIER - MERCREDI 09 MARS 2022

"Mieux tailler son verger de figuier"

En salle (THUIR) : rappel des bases et bilan de la pousse 2021.

Sur le terrain (vallée de la Têt) :

- Bilan de la pousse verger par verger : relation entre croissance et productivité.
- Relation entre le type de taille et la productivité (taille courte, longue, non taille...).
- Quel pilotage (nutrition) pour favoriser le calibre ?
- Périodes idéales pour la taille d'hiver et la taille de printemps.
- Pincements des pousses vigoureuses en mai. Quels résultats ?
- Stratégies de production 2022 en fonction des vergers



L'IRRIGATION ARBOBIO : JEUDI 25 FÉVRIER 2022

"Et si on arrêtait d'arroser au pif?" - En salle (THUIR)

- Les vrais besoins en eau de nos vergers espèce par espèce.
- L'irrigation et le fonctionnement (organique) des sols en bio.
- La relation entre apports fertilisants et irrigation (fertilisation + irrigation = nutrition).
- Où sont nos marges de progrès ?
 - Performances (ou pas) des systèmes modernes d'irrigation en fonction des types de sol, de la densité de plantation.
 - Piloter son irrigation en saison. Les solutions (trop) simples et les progrès possibles.
 - Les tensiomètres modernes ça marche ou pas ? Intérêt, coût, témoignages.
- Toutes les solutions pour rendre compatibles les conduites d'arrosages et le désherbage mécanique.
- L'irrigation classique a-t-elle une influence sur le gel ?



Inscription : Dominique Courtial par SMS au 06 12 61 99 42 ou mail domicour@gmail.com

Infos à transmettre : thèmes choisis, nom, prénom, date naissance, commune.

Financement : VIVEA participation 20 € - Non VIVEA 80 €

Horaires : 8 h 30 / 17 h 00. Déjeuner en plateau repas (chaud), livré (env. 17 €).



EN BREF

Les formations Chambre d'agriculture à venir



• Élever des volailles et produire des œufs fermiers

7, 14, 21 et 28 mars 2022.

Vous êtes exploitant ou en projet d'installation et souhaitez développer un atelier avicole en production fermière ?

Voici une formation complète de 4 jours alternant séances en salle et des visites d'ateliers en production. Bénéficiez d'un accompagnement sur les aspects techniques de production, les aspects sanitaires, les aspects réglementaires et de commercialisation.

• Outils de travail de l'intercep

8 mars 2022.

Vous êtes vigneron et souhaitez optimiser le réglage de votre matériel pour une meilleure efficacité ? Le matériel de travail du sol est complexe et nécessite une maîtrise technique afin d'optimiser le travail de l'inter-rang, sans endommager la vigne et en évaluant les incidences sur le formation avec un conseiller expert en machinisme axé sur la pratique adaptée aux conditions de vos vignes en fonction du sol.

• Le séchage de mes fruits et légumes

9 mars 2022.

Vous souhaitez expérimenter le séchage de vos fruits et/ou vos légumes pour proposer un nouveau produit ?

Nous vous proposons une formation d'une journée avec un formateur spécialisé du CFPPA de Florac.

Pour tout renseignement, contactez le Centre de Formation au 04 68 35 87 81

ou www.po.chambre-agriculture.fr

L'agriculture évolue... La formation continue ! La Chambre d'agriculture développeur de compétences

La formation c'est aussi et surtout un souffle nécessaire à l'heure de l'hyper réglementation, des injonctions administratives, des délais incompressibles ; la formation permet de sortir du cadre, de se poser, sans limite de temps, dans un espace d'échange, de communication. C'est aussi un lieu de rencontre où la réflexion n'est pas seulement induite par les contraintes politico-administratives mais où tous les modèles productifs sont accompagnés.

L'énergie déployée et mutualisée permet d'inventer, d'innover et de construire les nouvelles pratiques agricoles ! Notre ambition, par l'outil formation, est de contribuer à cet élan entrepreneurial, pour bâtir l'agriculture départementale de demain.

Une offre de formation proposée, riche et diversifiée

Elle s'adapte aux différents profils d'agriculteurs, paysans, coopérateurs et à toutes formes d'exploitations individuelles, sociétaires ainsi qu'aux coopératives, etc. Mais aussi aux porteurs de projets, demandeurs d'emploi, salariés en évolution professionnelle, particuliers s'intéressant à ce monde professionnel en pleine transformation.

De la stratégie d'entreprise aux adaptations des pratiques face au changement climatique, nos stages résultent d'un travail de partenariat avec nos conseillers agricoles, des agents de structures agricoles, des experts-formateurs, des consultants.

De nouvelles pédagogies innovantes et attractives pour favoriser l'expérience apprenant !

Rompre avec les schémas classiques d'enseignement, proposer une dynamique pédagogique, individualiser les parcours de formations seront les objectifs fixés par l'équipe du service Formation de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales.

Plus d'informations sur le site internet de la Chambre d'agriculture.

Carine Cecchinato
Chef de service Formation
Chambre d'agriculture des P.-O.

Dates prévues	Formation proposée	Heures de stage
MARS		
01 et 03-03	Éleveur infirmier en ovin/caprin	14
7, 14, 21, 28-03	Élever des volailles et produire des œufs fermiers	28
7-03	Réussir mes légumes lactofermentés	7
8-03	Approfondir la Convention collective agricole	7
9-03	Séchage des fruits et légumes	7
10 et 11-03	Réaliser des préparations culinaires à base de PPAM pour vente directe	14
24, 25-03 et 01-04	Transformer mes plantes aromatiques en huiles essentielles	21
22-03	Gestion des salariés : de l'embauche aux déclarations sociales	14
24-03	Atelier multiplication cheptel et introduction reines fécondes	14
29,31-03 et 1er avril	Permis d'exploitation pour obtenir ma licence de débit de boissons	20
31-03 et 07,14, 21-04	Choisir poser et entretenir mes clôtures	35
À définir	Construire et réhabiliter des murs en pierres sèches	21

AVRIL		
07 et 08-04	Réussir l'exportation de ses vins	7
8-04	Reconnaître les maladies des volailles par l'autopsie	7
À définir	FMD Bâtir ma stratégie commerciale pour booster mes ventes	15,5
À définir	Réglementation & fiscalité pour les stands de vente directe	7
À définir	Évaluer mes ressources en bois pour optimiser le paillage pour mon élevage	7
À définir	Initiation à la conduite et l'attelage du tracteur	28
À définir	L'agriculteur face aux changements : comment rebondir vers de nouveaux projets ?	21
À définir	Initiation à la botanique	14
À définir	Obligation de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité	7
À définir	Anticiper sa retraite	7
À définir	Je m'installe en agriculture : aspects juridiques et fiscaux	7
À définir	Repérer les leviers économiques de mon exploitation	14
21/04	Favoriser les chauves-souris en tant qu'auxiliaires agricoles	7

MAI - JUIN		
Mai	Optimiser l'utilisation de mon smartphone pour mieux m'organiser	7
Mai	Devenez Maître exploitant	7
Mai	Accords vins fromages	7
14/06	Connaître et mettre en place les mesures Biosécurité en élevage de volailles	7

Vivea : dématérialisation des inscriptions

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Vivea a mis en place un système de dématérialisation en ce qui concerne la prise en charge des formations. Désormais pour être inscrit à une formation, il vous faudra automatiquement une adresse mail valide et accessible à nous communiquer.

Lors de votre inscription à une de nos formations, vous recevrez par mail une demande de validation de consentement de la part de Vivea (si vous ne recevez rien : vérifiez vos spams ou courriers indésirables). Cette validation est primordiale pour que Vivea finance votre formation (elle remplace depuis le 1^{er} janvier 2022 le remplissage papier de la fiche individuelle qui était fait à chaque démarrage de formation).



GOUVERNEMENT

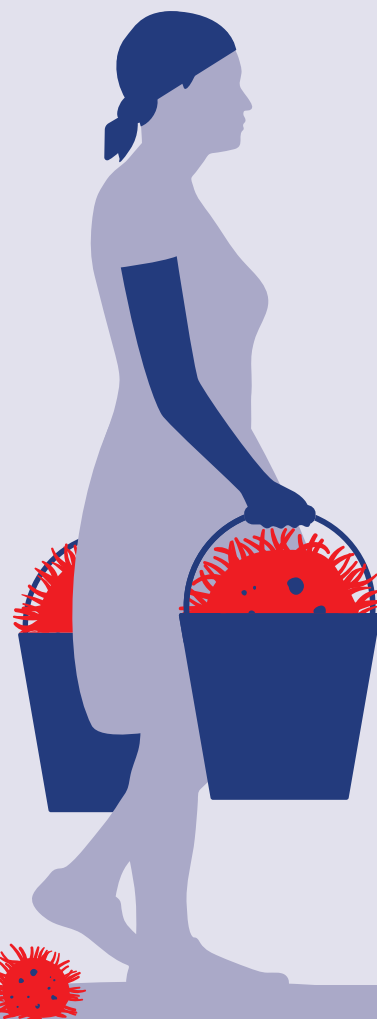
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PESTE PORCINE AFRICAINNE TUE LES PORCS



La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques agricoles.

Éleveurs protegez vos animaux



RESPECTEZ LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ



Déclarez immédiatement tout cas suspect (vivant ou mort) à votre vétérinaire sanitaire.



Respectez les précautions sanitaires dans votre ferme.



Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine.



Évitez tout contact direct ou indirect avec les sangliers sauvages. Mettez les nouveaux porcs de votre élevage en quarantaine.



Nettoyez et désinfectez tout matériel que vous partagez avec d'autres fermes et des chasseurs de sangliers.



Empêchez les visiteurs d'être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n'est pas nécessaire.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

Messages et visuels adaptés de la campagne *La PPA tue les porcs* de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Cette campagne est cofinancée par l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne

Abonnez-vous à l'agri

Je m'abonne à l'Agri pour 1 an (50 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

e-mail :

journal papier : 98 €

journal papier + numérique : 99 €

journal numérique : 60 €

abonnement de soutien papier + numérique : ... 120 €

Je choisis de régler :

par paiement sécurisé sur www.lagri.fr lors de mon inscription en ligne

ou chèque bancaire à l'ordre de l'Agri*.

* Coupon à découper et envoyer à : L'Agri - 12, av. Paul Lafargue 66350 TOULOUSES

**Abonnez-vous par Internet !
Rendez-vous sur le site www.lagri.fr**

Divers

23033 - AGRICULTEUR dépt 66 vend et livre foin et paille d'avoine en balles rondes, toutes quantités. Tél. : 06 18 91 18 61 - 04 68 05 87 66

Matériels

23013 - VDS 1 mini-pelle SPHINX MPT82 1500 P+ de chez Xambili avec godets 20 cm et 30 cm - dents ripper 1 dent et 4 dents - 6 masses de 15 kg chacune - tarières 100, 150 et 200 - 2 godets de curage. État neuf, vente cause santé. Tél. : 06 03 48 66 71

23027 - VENDS TECNOMA porté 500 l avec pompe - lame niveleuse - différents matériels pour volailles (cages, caisses transport...). Tél. : 06 08 51 80 38

23031 - VDS 2 STAUBS PP2 et PP3 avec matériels de travail - 1 motoculteur de béchage - 1 BUNTGARZ 4 cv - 1 ancien motoculteur SIMAR. À voir. Tél. : 04 68 50 29 58

23032 - VDS épandeur engrais SULKY 300 1 coudre ou surface - 1 paire de décavailleuses - 1 vieille écimeuse. Tél. : 06 11 25 43 38

23036 - VDS tracteur ITMA à chenille avec remorque et un cadre St Chinian avec des côtes de melon neuves. Très bon état. Tél. : 04 68 64 52 11 - 06 86 62 68 38

23037 - CHERCHE caisses de récolte bicolores emboîtables ALLIBERT. Tél. : 07 87 95 34 29

Terrains

ACHÈTE terrains de 8 à 10 hectares.
Tél. : 07 86 36 74 74

23038 - VENDS semoir 2,50 m 2007 : 4 450 € - charrue 5 socs 2012 : 8 900 € - disques 32 en V 2012 : 9 900 €. Bon état. Tél. : 06 13 29 02 79

23039 - VENDS tarière bon état atteleage 3 points. Tél. : 06 17 79 10 42

Prestations de service

23034 - CRATES travaux agricoles nivellement laser, broyage de pierres et forestiers, préparation des sols, épandage, terrassement. Tél. : 04 68 05 87 66 - 06 18 91 18 61

Animaux

23040 - VENDS chiot Border Collie 3 mois, mâle, pucé et vacciné (n° identification 250269610228132). Tél. : 06 74 74 54 65

Ferme

RECHERCHE agriculteurs pour exploiter des serres en fermeage :
martinguy2a@gmail.com

l'agri

2, av. Paul Lafargue 66350 TOULOUSES
Tél. : 04 68 85 02 02 - journal@lagri.fr

Hebdomadaire édité par la S. A. L'AGRI
12, av. Paul Lafargue - 66350 TOULOUSES

PDG, directeur de la publication :
Manuel Ruperez

Rédacteur en chef : Jean-Paul Pelras
jpmcpelras@gmail.com

Publicité - Abonnement : Julie Xatart
Maquette : Éric Marotte

Principaux associés : Arterris, M. Ruperez

CPPAP : n° 0424 T 87896,
ISSN 0761.3768

Imprimerie SALVADOR

20 av. Marie Curie, ZI - 66200 ELNE

Dépôt légal : à parution.

Le journal est habilité à recevoir des annonces légales et judiciaires pour le département Pyrénées-Orientales

Les petites annonces de l'Agri

Rubrique :

UNE LETTRE CAPITALE PAR CASE ET UN BLANC ENTRE CHAQUE MOT

1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			

TARIF 2022 PAR SEMAINE : 4 lignes : 14 € - La ligne supplémentaire : 2 €
CONDITIONS SPÉCIALES ABONNÉS : 4 lignes : 10 € - La ligne supplémentaire : 2 €
CONDITIONS "MULTI-PARUTIONS" : pour 3 parutions consécutives de la même annonce, nous vous en facturons seulement 2

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Je suis abonné oui non Une parution Trois parutions pour le prix de deux

Votre annonce paraîtra le jeudi si nous la recevons au plus tard le lundi avant 17 h 00

Votre paiement : par chèque bancaire à l'ordre de l'Agri

Adressez votre grille et votre règlement à : L'Agri - 12, avenue Paul Lafargue - 66350 TOULOUSES

**Votre annonce
sur le site de l'Agri
pour le même prix !**



UNISERVICE
Batiments innovants

POSSIBILITÉ DE MONTAGE / ÉLEVAGES /
VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL /
GARANTIE DÉCENNALE

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE

ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
05 65 81 29 66 / www.batiments-kit-uniservice.com

AVIS (SUITE)

LOCATION-GÉANCE

Par acte du 01/02/2022, l'EIRL AEDE TAXI, immatriculée sous le numéro 524 571 387 répertoire des métiers de Perpignan, dont le siège social est 5 rue du Moulinas 66330 Cabestany, a donné location-gérance à la SAS SG TAXI immatriculée 901 644 187 00014 RCS dont le siège social est 9 13 rue François Villon 66200 Montescot, l'autorisation de stationnement taxi n° 1 de la commune de Saillagouse ainsi que le véhicule associé et les équipements réglementaires à compter du 01/02/2022 pour une durée ferme d'un mois, arrivant à expiration le 28/02/2022, renouvelable par tacite reconduction.

CONVOCATIONS

**A.S.A D'IRRIGATION À L'AVAL DE LA RÉSERVE
DE VILLENEUVE DE LA RAHO**
Siège social : Mas Saint Jean 66200 Théza
Secrétariat : 7 rue les Acacias 66670 Bages

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les adhérents de l'A.S.A d'irrigation à l'aval de la réserve de Villeneuve de la Raho sont informés que la réunion de l'assemblée des Propriétaires est prévue le **jeudi 03 mars 2022 à 16 h 30**, à la salle de l'Avant conseil située à la mairie de Villeneuve de la Raho.

Si le quorum n'est pas atteint en première séance, l'Assemblée est à nouveau convoquée, sur le même ordre du jour, à 17 h 30 sans condition de quorum.

L'ordre du jour pour la séance de l'Assemblée des Propriétaires :

- Compte rendu de l'assemblée de propriétaires du 24 juin 2021
- Bilan de la campagne 2021
- Interventions sur le réseau
- Bilan des activités de l'A.S.A
- Questions diverses

La liste des votants pour cette Assemblée de Propriétaires est consultable au secrétariat de l'ASA, sur rendez-vous au 06 21 15 18 15.

SCA Força Réal la Catalane

4 rue Léo Lagrange 66170 MILLAS - Siret 443 001 078 00015

Les adhérents de la SCA Força Réal - la Catalane sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le **jeudi 03 mars 2022 à 18 heures**.

Au siège social 4 rue Léo Lagrange à Millas, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation de comptes de la campagne 2019-2020, affectation du résultat.
- Quidus aux administrateurs.
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration (toute personne souhaitant intégrer le conseil d'administration est priée de se mettre en contact avec la cave coopérative de Millas avant l'assemblée générale).
- Renouvellement du commissaire aux comptes.
- Indemnité compensatrice de temps passé aux administrateurs.

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège de la coopérative, des documents comptables prévus à l'article 35-5 des statuts.

Le président, Paul Gironne

APRÈS LA BAGUETTE...

C'EST DUR DE SE RENDRE COMPTE QUE JE NE VAUX PAS PLUS CHER QU'UN BOUTON DE CULOTTE DE MICHEL-ÉDOUARD LECLERC !



Bulletin de santé du végétal Languedoc-Roussillon



MARAICHAGE

Artichaut

Stade des cultures : capitules taille mandarine.

Pucerons (*Aphis fabae* et *Capitophorus homi*)

Nous n'observons pas de pucerons cette semaine.

Évaluation du risque : risque en diminution.

Techniques alternatives :

– surveiller le développement des auxiliaires (moyens de pucerons, larves de chrysopes, larves de coccinelles, syrphes, entomophthorales) et favoriser leur installation ;

– éviter les excès de fertilisation ;

– l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible. Contacter votre technicien ;

– voir la fiche "les auxiliaires sur artichaut".

Oïdium (*Leveillula taurica*)

La pression d'oïdium est en forte baisse. Aucune nouvelle sporulation observée cette semaine.

Évaluation du risque : risque en diminution.

Techniques alternatives : l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible. Contacter votre technicien.

Mildiou (*Bremia lactucae*)

Pas de mildiou observé cette semaine.

Évaluation du risque : risque en diminution.

Techniques alternatives : l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible. Contacter votre technicien.

Noctuelles défoliatrices (plusieurs espèces)



Noctuelle sur artichaut – Photo CA66

Aucune attaque n'a été observée.

Évaluation du risque : risque en diminution.

Techniques alternatives : l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible. Contacter votre technicien.

Tordeuse de l'artichaut (*Cnephasia chrysanthemana*)

La période est favorable à la tordeuse de l'artichaut. Elle est observée exclusivement à proximité des haies. La tordeuse n'attaque que les premiers pieds près des haies. Il n'est donc pas souhaitable de réaliser une pro-

tection contre ce ravageur au cœur des parcelles. Bien surveiller les zones à risque (à proximité des haies).

Évaluation du risque : risque en augmentation.

Techniques alternatives : l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible. Contacter votre technicien.

Sclérotinia (*Sclerotinia sclerotiorum*)

Nous notons quelques pieds morts liés au *sclerotinia* sur certaines parcelles.

Évaluation du risque : risque en augmentation.

Techniques alternatives :

– ensemencer le sol avec des organismes antagonistes avant la plantation ;

– favoriser la rotation des cultures ;

– l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible. Contacter votre technicien.

Forficules (*Forficula auricularia*)

Le forficule est présent dans les secteurs arboricoles. Il n'attaque pas directement les plantes, mais sa présence laisse des déjections sur les capitules en cours de formation.

Évaluation du risque : risque stable.

Céleri

Stade des cultures : approche de la récolte.

Pucerons (plusieurs espèces)

Les populations sont en baisse.

Évaluation du risque : risque en diminution.

Techniques alternatives :

– surveiller la présence des auxiliaires et favoriser leur installation ;

– l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible. Contacter votre technicien.

Septoriose (*Septoria apiicola*)

Nous observons des dégâts de septoriose avec des parcelles fortement impactées (20 à 30 % de plants atteints) en plein champ. Les attaques sont variables selon les parcelles. Les taches sont présentes sur feuilles, mais aussi sur branches à des niveaux pouvant nuire au potentiel de récolte.

Évaluation du risque : risque stable.

Méthodes prophylactiques :

– utiliser des variétés résistantes septoriose ;

– limiter l'humidité au niveau des plants en évitant notamment d'irriguer en fin de journée ;

– éviter les excès d'azote ;

– respecter les rotations de culture ;

– éviter la circulation d'animaux dans les cultures (chiens...) ou de personnes. Les zones de contamination suivent les marques de passages par dissémination des spores des zones contaminées vers les zones saines.

Gel

Le gel a impacté les cultures de plein champ avec des nécroses et décollement d'épiderme sur les côtes.

Évaluation du risque : risque en diminution

Cœur noir (nécrose physiologique)

À l'approche de la récolte, le risque de cœur noir est important sous abri.

Évaluation du risque : risque en augmentation

Méthodes prophylactiques : bien arroser les plantes pour éviter ces dégâts physiologiques.

Chicorées et laitues

Stade des cultures : proche récolte

Pucerons verts (*Myzus persicae*) et rouges (*Nasonovia ribis nigri*)

Les pucerons rouges sont observés sur 5 % des parcelles de plein champ. Les niveaux d'attaque sont de 1 (faible) à 4 (très forte infestation).

Évaluation du risque : risque en augmentation.

Techniques alternatives :

– l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Contacter votre technicien

– choisir des variétés ayant la résistance Nr : 0 pour limiter *Nasonovia* ;

– éviter les excès d'azote.

Botrytis (*Botrytis cinerea*) et Sclérotinia (*Sclerotinia sclerotiorum*)



Botrytis – Photo CA30

Dégâts observés sur 5 % des pieds à l'approche de la récolte en plein champ, 10 % des pieds sous abri.

Évaluation du risque : risque stable.

Méthodes prophylactiques :

– limiter l'humidité au niveau des plants en évitant notamment d'irriguer en fin de journée ;

– planter à des densités plus faibles pour favoriser la circulation de l'air entre les plants à l'approche de la récolte ;

– éviter les excès d'azote ;

– respecter les rotations de culture.

Oïdium

Le risque oïdium est en augmentation en plein champ sur chicorée et sur laitue d'abri bio. Bien surveiller les parcelles.

Évaluation du risque : risque en augmentation.

Techniques alternatives :

– l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Contacter votre technicien.

Noctuelles défoliatrices (plusieurs espèces)

Rien à signaler cette semaine.

Évaluation du risque : risque en augmentation.

Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales Conseil à l'irrigation

Valeurs d'ETP mesurées du 1^{er} au 10 février 2022

1mm = 10 m ³ /ha	PLUVIOMÉTRIE EN MM	ETP EN MM
Alénya	0	14,3
Perpignan	0	19,1

Valeurs d'ETP prévisionnelles du 14 au 22 février à Perpignan

ETP journalière moyenne en mm		2,5
Écart	Tramontane	+ 1
	Dominante Est	- 1
	Temp. maxi <10	- 1

Nota bene : dans la bande littorale et en moyenne vallée de la Têt, les valeurs journalières sont inférieures de 10 % à celles de Perpignan et de 20 % en Conflent et en bas Vallespir

Les coefficients culturaux : Céleri : 1,0 - Artichaut : 1,0 - Scarole : 0,8

Cotations fruits et légumes

Relevé des cotations RNM Perpignan - Bassin Roussillon (expédition) hebdo

Semaine 6 du 7 au 11 février 2022

Valeur moyenne quotidienne. Les prix sont en euros HT	lun	mar	mer	jeu	ven	moy.
LAITUE Batavia blonde Roussillon cat. I + 350 g colis de 12 : la pièce	0,65	0,65	0,60	0,60	0,60	0,62
LAITUE feuille de chêne blonde Roussillon cat. I + 350 g colis de 12 : la pièce	0,65	0,70	0,70	0,65	0,65	0,67
LAITUE feuille de chêne rouge Roussillon cat. I + 350 g colis de 12 : la pièce	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70
LAITUE pommée Roussillon cat. I + 350 g colis de 12 : la pièce	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60
CÉLERI-BRANCHE vert Roussillon cat. I colis 5 kg : le kg	0,85	0,90	0,90	0,90	0,90	0,89

Réalisé par DRAAF Occitanie - SRISET - centre RNM : PERPIGNAN (tél. : 04 68 56 50 60)

<https://rnm.franceagrimer.fr/>

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par les animateurs filière maraîchage de la Chambre d'agriculture du Gard, CENTREX et SUDEXPE et a été élaboré sur la base des observations réalisées, tout au long de la campagne, par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard et du Roussillon, Cathy Conseil, X. Dubreucq, la CAPL, JEEM, le CIVAM Bio 66.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Bulletin de santé du végétal Languedoc-Roussillon



MARAICHAGE

Techniques alternatives :

– l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Contacter votre technicien ;
– bien surveiller les parcelles afin de détecter les premiers stades larvaires.

Tomate hors sol

Stade des cultures : croissance.

Aleurodes (*Trialeurodes vaporariorum*)

En culture de tomate en hors sol, nous observons des attaques d'aleurodes. Pour le moment, les populations sont assez bien gérées par les auxiliaires introduits

comme *Macrolophus pygmaeus* (petite punaise miride prédatrice de tout stade d'aleurodes, mais aussi d'autres ravageurs comme les acariens, le thrips, les noctuelles, les pucerons...) et *Encarsia formosa* (micro-hyménoptère dont l'adulte pond dans les larves de trialeurodes qui deviennent noires).

Évaluation du risque : risque en augmentation.

Techniques alternatives :

– l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible. Contacter votre technicien ;

– faire des lâchers de prédateurs comme *Macrolophus pygmaeus* mais aussi de parasitoïdes comme *Encarsia formosa* ou *Eretmocerus eremicus*.

– mise en place de panneaux englués jaunes pour faire de la détection mais aussi du piégeage massif.

Oïdium (*Pseudoidium neolycopersici*)

Nous observons quelques taches d'oïdium (taches poudreuses blanches) à la surface des feuilles.

Évaluation du risque : risque en augmentation.

Techniques alternatives :

– l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible. Contacter votre technicien ;

– utilisation de variétés tolérantes ;

– faire des lâchers de prédateur comme *Macrolophus pygmaeus* mais aussi de parasitoïdes comme *Encarsia formosa* ou *Eretmocerus eremicus*.

ARBORICULTURE

Pêcher

Stades phénologiques

Stade D : Boréal, Carène, Garaco, Monange, Nabalise, Patty.

Stade C - D : Pajurite.

Stade C : Carla, Pamela, Nabyr.

Stade pointe verte atteint pour toutes les variétés ci-dessus ainsi que pour Flatreine, Monmeil, Nectar-dream. Les autres variétés vont rapidement suivre.

Monilioses (*Monilia sp.*) - Fusicoccum (*F. amygdali*)

Période de risque : la période de sensibilité au Fusicoccum débute au stade B pour les variétés attaquées en 2021.

Évaluation du risque : le stade de sensibilité est atteint pour bon nombre de variétés, sauf pour les pêches Pavie, souvent réputées sensibles.

Méthode prophylactique : profiter des opérations de taille pour supprimer les rameaux touchés par ces maladies et les fruits moniliés. Les sortir du verger et les brûler.

Cloque (*Taphrina deformans*)

Le champignon responsable de la cloque entraîne précocement le rougissement puis la déformation des feuilles. Ces attaques limitent fortement la pousse et peuvent conduire à contaminations sur fruits, les déformant à leur tour.

Période de risque : le risque démarre en cas de pluies et de températures supérieures à 7°C dès que le stade pointe verte est atteint. Le stade pointe verte correspond à l'ouverture des bourgeons à bois. Cette porte d'entrée permet la pénétration des spores transportées par l'eau.

Évaluation du risque : on est en période à risque pour bon nombre de variétés. Les conditions climatiques passées et actuelles ne sont pas favorables à la cloque, mais le prochain épisode humide ou pluvieux sera certainement contaminant.

Bactérioses (*Pseudomonas syringae*, *Xanthomonas arboricola*)

Période de risque : la période de sensibilité démarre au stade B, avec l'ouverture des bourgeons, dans des conditions froides et humides.

Évaluation du risque : un bon nombre de variétés ont atteint le stade sensible.

Puceron vert (*Myzus persicae*)

Des fondatrices de puceron vert éclosent au moment du débourrement de l'arbre. Elles vont s'installer sur

les premières feuilles et fonder des colonies qui seront à l'origine de foyers d'infestation.

Période de risque : la période de sensibilité démarre à partir du stade C-D.

Évaluation du risque : les variétés à débourrement précoce ont atteint le stade de sensibilité.

Techniques alternatives : l'utilisation d'huile de paraffine avant les éclosions contribue à réduire les populations de fondatrices.

Cochenilles, Pou de San José et lécanine (*Diaspidiotus perniciosus*, *Parthenolecanium corni*)

Des larves hivernantes subsistent tout l'hiver sur des branches infestées l'année précédente. Ces larves vont poursuivre leur cycle de développement après débournement des pêchers puis être à l'origine d'une nouvelle génération au printemps.

Période de risque : la période de sensibilité démarre à partir du stade D.

Évaluation du risque : les variétés à débournement précoce ont atteint le stade de sensibilité.

Techniques alternatives : l'utilisation d'huile de paraffine en hiver contribue à réduire les populations.

Abricotier

Stades phénologiques

Début floraison : Colorado, Wonder Cot, Magic Cot, Prialina.

Stade C : Pricia, Flopria, Samourai, Primassi...

Stade B : Lady Cot, Kioto, Farbela, Farlis...

Coryneum (*Stigmina carpophila*) - Bactériose (*Pseudomonas syringae*)

Les dégâts de bactérioses peuvent être importants sur les espèces à noyaux, surtout sur abricotier. Selon les cas, ces bactérioses se traduisent par des criblures du feuillage, taches sur fruits, mortalités de branches, des bourgeons à fleur et méplats avec parfois écoulement de gomme.

Période de risque : la période de sensibilité démarre au stade B-C, avec l'ouverture des bourgeons, dans des conditions froides et humides.

Évaluation du risque : une bonne moitié des variétés a atteint le stade de sensibilité, les autres vont suivre rapidement. Les conditions climatiques des dernières semaines n'ont pas été favorables, mais attention au prochain épisode humide.

Monilioses (*Monilia sp.*)

Les rameaux infectés l'année dernière et les fruits laissés sur les arbres et qui se momifient constituent une source d'inoculum importante pour les différentes

espèces de *Monilia*. Elles sont en fait la forme de conservation du champignon pour l'hiver. Les monilioses s'expriment lors de la floraison des abricotiers. La maladie s'attaque aux fleurs puis aux rameaux, entraînant des dessèchements et écoulements gommeux.

Période de risque : la période de sensibilité commence dès le stade D-E, en cas d'épisode humide.

Évaluation du risque : les variétés précoces voient leur floraison débiter. Les autres vont suivre bientôt. Les conditions climatiques des dernières semaines n'ont pas été favorables aux monilioses mais le risque va augmenter nettement en cas d'épisode humide ou pluvieux.

ECA (enroulement chlorotique de l'abricotier)

Les symptômes de l'ECA sont très flagrants à cette époque : les arbres malades présentent une feuillaison précoce qui aide à les repérer rapidement et facilement. De plus, le psylle du prunier, vecteur du phytoplasme, est préférentiellement attiré par les arbres malades ayant déjà des feuilles. Lors de ses piqûres d'alimentation sur ces arbres, il va se charger de phytoplasme et le transmettre ensuite aux arbres alentours.

Actuellement, la période est propice à l'observation des symptômes d'hiver : débournement précoce avec présence de feuilles et/ou fleurs.

Évaluation du risque : le vol du psylle a démarré depuis fin janvier. L'arrachage des arbres malades doit être réalisé avant le début du vol, c'est-à-dire dès maintenant.

Rappels :

– cette maladie reste très présente dans la région ;
– un seul arbre malade est une source de contamination pour la parcelle et les vergers environnants.

Méthode prophylactique : repérer et éliminer (arracher et brûler) dès maintenant les arbres présentant un débournement anormalement précoce (feuillaison avant la floraison) et servant de réservoir de phytoplasme.

L'éradication de la maladie est de la responsabilité de tous et passe obligatoirement par une lutte collective. Repérer les arbres atteints, et dans les zones couvertes par un arrêté préfectoral de lutte, déclarer l'attaque à la FREDON avant élimination.

Cécidomyie de l'abricotier (*Contarinia pruniflorum*)

On observe des individus dans des pièges jaunes englués depuis quelques semaines. Cet insecte a occa-

sionné par le passé des dégâts sur fleurs dans quelques parcelles sur le secteur de Saint-Gilles (Gard).



Symptôme d'attaque des cécidomyies de l'abricotier sur fleurs et larves observées à la loupe binoculaire dans les calices

Photo SudExpé

Évaluation du risque : le risque démarre, sur variétés précoces, dans les vergers à historique ou présentant déjà des populations.

Cerisier

Stades phénologiques

Stade A : toutes variétés.

Coryneum (*Stigmina carpophila*) - Bactériose (*Pseudomonas syringae*)

Période de risque : la période de sensibilité démarre au stade B, dans des conditions froides et humides.

Évaluation du risque : aucune variété n'a pour le moment atteint le stade sensible.

L'excoriose : source de déperissements et pertes de production

Les hivers et printemps humides sont favorables à l'apparition et au développement de la maladie sur les bois. La situation depuis quelques années, avec ces conditions favorables, ont fait fortement progresser sur nos différents cépages (grenaches, muscats...) la maladie. Certaines parcelles sont gravement atteintes, altérant leurs productions et leur pérennité.

Biologie

La contamination se fait soit par le mycélium, soit par les pycnides lorsque les conditions sont pluvieuses. La période de sensibilité s'étend du stade éclatement des bourgeons (stade D ou O6 - BBCH 10) au stade 2-3 feuilles étalées (stade E ou O9 - BBCH 12-13).

Pas de traitement systématique, en l'absence de symptômes, donc de maladie, aucune intervention.

L'excoriose est en recrudescence suite aux printemps pluvieux de ces dernières années depuis 2019, dans notre vignoble.

Dans les parcelles à historique et cépages connues pour être sensibles, la période de taille hivernale permet d'observer l'évolution et de définir de la stratégie à mettre en place. Il faut anticiper l'organisation de la lutte de printemps à mettre en place.

La période d'intervention est limitée à des stades phénologiques précis



pour être efficace sur les différents cépages concernés.

Origine : champignon : *Phomopsis viticola*.

Zones concernées : tout le vignoble départemental.

Conditions favorables : les printemps humides favorisent son évolution.

Cépages très sensibles : grenache, macabeu, muscat d'Alexandrie, muscat à petits grains, vermentino, cabernet sauvignon, marselan.

Symptômes

Au printemps : petites taches arrondies ou linéaires, noirâtres sur les premiers nœuds.

En été : ces petites taches évoluent en nécroses brunâtres étirées en fuseaux, croûtes noires superficielles et lésions étendues à l'aspect "tablette de chocolat".

En automne : blanchiment cortical du sarment par plages ou de façon uniforme, à partir de la base des sarments avec de nombreux petits points noirs (pycnides).

Stratégie

La lutte à mettre en œuvre n'est que préventive, deux stratégies sont possibles en pratiques conventionnelle et biocontrôle ou en agriculture biologique. Les stades phénologiques d'application sont primordiaux pour une bonne efficacité de la lutte.

Méthodes conventionnelles.

- Stratégie à 1 traitement et stade d'intervention :

Avec un produit à base de phosphonate, une seule application quand 40 % des bourgeons parviennent au stade sortie des feuilles (stade O6 ou D ou BBCH 10).

- Exemples de spécialités commerciales à base de Fosetyl AL

Ces spécialités homologuées sont classées CMR : *Mikal Flash, Kilim Flash* à 0,3 kg/hl.

- Stratégie à 2 traitements et stades d'interventions : attention, surveiller le 1^{er} stade d'intervention.

Avec les autres substances actives homologuées : 2 applications dès que 50 % des bourgeons sont au stade pointe verte de la pousse visible

(stade O5 ou C ou BBCH O9), puis renouvellement du traitement quand 50 % des bourgeons sont au stade 2-3 feuilles étalées (stade O9 ou E ou BBCH 12-13).

Ces substances actives sont : *Folpel, Métirame, Azoxystrobine, Trifloxystrobine, Pyraclostrobine, Soufre micronisé*.

Attention, pour les spécialités à base de Qoi (strobilurine), prendre en compte le risque de résistance oïdium. La cible doit être exclusivement l'excoriose.

Exemples de spécialités commerciales :

- Organique de synthèse : *Polyram DF (metirame)* à 0,2 kg/hl (DRE : 48 h - ZNT : 20 m) ;

- Qoi : *Flint, Consist, Natchez (trifloxystrobine)* à 0,0125 kg/hl (DRE : 48 h - ZNT : 5 m) ;

- Qoi + organique de synthèse : *Cabrio Top (pyraclostrobine + metirame)* à 0,15 kg/hl (DRE : 24 h - ZNT : 20 m).

Méthodes biocontrôle et agriculture biologique

- Stratégie à 2 traitements et stades d'interventions : attention surveiller le 1^{er} stade d'intervention (pointe verte)

La lutte biocontrôle ou en agriculture biologique est à 2 traitements comme précédemment, avec du soufre mouillable, nombreuses spécialités autorisées pour cet usage, qui sont à appliquer à ces mêmes stades phénologiques à la dose de 1,25 kg/hl. Renouvellement stade 2-3 feuilles étalées (BBCH 12-13).

Exemples de spécialités commerciales :

À base de soufre micronisé :

- *Thiovit jet microbille, Kolthior, Microthiol Spécial Disperss, Colpenn DG, Soufrèbe DG, Amode DF, Aténea, Kumulus* à 1,25 kg/hl,

- *Thiopron Rainfree, Sulforix Rainfree* à 1,21 l/hl.

Veiller lors de l'application à bien mouiller les bourgeons (300 l/ha en jet projeté : utiliser des panneaux récupérateurs si possible).

